

La question du décrochage scolaire dans la Politique de la Ville

[Essai de définition du décrochage scolaire](#)

[Décrochage scolaire et Politique de la Ville](#)

[Les programmes mis en œuvre](#)

[État de la recherche concernant la question du décrochage scolaire](#)

[La place du décrochage scolaire dans la recherche française](#)

[L'analyse de la prise en charge par le système éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire](#)

[L'analyse du décrochage scolaire dans une perspective plus large](#)

[Conclusion : une nécessaire prise en compte des approches européennes](#)

[Les auteurs](#)

[Bibliographie](#)

La question du décrochage scolaire est devenue un objet de débat public, ainsi qu'une priorité dans les politiques de la ville destinées à lutter contre les inégalités. Elle renvoie également aux représentations concernant les jeunes en situation d'échec, voir en état de marginalisation sur le plan social. De ce point de vue, appréhender la problématique du décrochage scolaire nécessite de la replacer dans une histoire longue qui est celle des publics scolaires en difficultés et qui a été marquée par plusieurs étapes majeures : la lutte contre l'échec scolaire et la question de l'insertion dans les années 1980 (ZEP-Mission Schwartz) ; celle de la prévention contre les violences scolaires au cours de la décennie suivante. La promulgation récente de plusieurs [circulaires](#) concernant la lutte contre le décrochage scolaire en fait un axe important de la dynamique « [Espoir Banlieues](#) », traduisant dans les faits les décisions du Comité interministériel des villes (CIV) du 20 juin 2008 qui visent à mobiliser plus largement l'ensemble des politiques de droit commun de l'État au service des projets locaux déclinés dans les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). La mise en place des [internats d'excellence](#) ainsi que le discours prononcé au cours de l'été 2010 par le Président de la République à Grenoble dans lequel il était envisagé de repousser à 18 ans l'âge d'éligibilité aux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire est venu donner une nouvelle impulsion à ce dossier.

La synthèse qui est présentée ici s'organise autour de trois axes principaux. Tout d'abord une tentative de définition synthétique de ce que l'on entend par « décrochage scolaire ». Ensuite, la place occupée par la lutte contre le décrochage scolaire dans les dispositifs de la Politique de la Ville. Enfin, la présentation des principaux programmes mis en œuvre actuellement.

Essai de définition du décrochage scolaire

Le décrochage scolaire signifie généralement la prise de distance progressive de l'élève vis-à-vis de l'institution scolaire. De ce point de vue, la déscolarisation représente l'étape ultime du processus en actant la désaffiliation de l'élève au système scolaire. En amont, l'absentéisme chronique en est le principal symptôme. Le processus de décrochage scolaire peut s'expliquer de différentes manières, mais principalement par trois phénomènes liés aux apprentissages scolaires : le manque de résultats sur le plan scolaire ; l'instabilité dans le milieu scolaire ; la carence en matière d'acquisition de savoirs et de compétences. L'approche globale du phénomène reste néanmoins difficile à synthétiser dans la mesure où il renvoie à des données qui appartiennent en propre au profil psychologique des élèves dits décrocheurs. La prise en compte du profil familial des élèves concernés ainsi que celle de ses réseaux de sociabilité s'avère absolument nécessaire. Le sociologue [Dominique Glasman](#) avance le chiffre de 1% d'élèves déscolarisés en France. En revanche, le nombre des décrocheurs est différent selon les règles de comptage que l'on adopte. Les études en cours actuellement ne permettent pas de fournir des chiffres exacts. Cela n'empêche toutefois pas les pouvoirs publics de se mobiliser, à commencer par les services de la Politique de la Ville.

Décrochage scolaire et Politique de la Ville

Le président de la République a annoncé lors de son [discours du 29 septembre 2009 en Avignon](#) que la lutte contre le décrochage scolaire était une priorité nationale : « *Nous allons mener une guerre sans merci contre le décrochage scolaire. Je n'accepterai pas que des jeunes quittent l'école à seize ans sans aucune perspective* »

Dans le cadre du partenariat renforcé entre l'Education nationale et les différentes instances de la Politique de la Ville, en particulier le Comité interministériel à la Ville et le Secrétariat général à la Ville, la question du décrochage scolaire fait l'objet d'une approche partenariale tant au plan national que local. Une [circulaire conjointe du Ministre de l'Education nationale et du Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville en date du 18 décembre 2008](#) est venue préciser la mise en œuvre des décisions du CIV lors de sa séance du 20 juin de la même année. Une autre [circulaire, datée du 22 avril 2009](#), signée par le Ministère de l'Éducation nationale, le Haut Commissariat à la jeunesse, le Ministère de l'intérieur, le Secrétariat d'Etat à la politique de la ville, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'Etat chargé de l'emploi pointent trois axes de progression :

- Améliorer le repérage des décrocheurs de la formation initiale;

- Construire une meilleure coordination locale pour accompagner les jeunes sortant de formation initiale sans diplôme, sur la base d'un diagnostic territorial;
- Soutenir les expérimentations locales de prévention et de traitement des sorties précoces de formation initiale.

Dans la perspective du Plan « Espoir Banlieues », il s'agit d'agir au plus près des sites concernés. Ainsi, dans le cadre de la géographie prioritaire, 215 quartiers ont été retenus par le CIV pour agir en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Si les collégiens et les lycéens scolarisés dans les établissements situés dans ces quartiers constituent effectivement la cible privilégiée du dispositif, ceux qui y habitent sans y être scolarisés peuvent également être éligibles. Il faut également noter que si la conduite du programme appartient en propre à l'Education nationale, les ressorts locaux de la Politique de la Ville comme les délégués du Préfet ou les chefs de projet sont également mis à contribution, notamment pour l'élaboration d'un diagnostic partagé. Les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative (PRE) ont été également largement mobilisées pour la mise en œuvre des programmes au plan local. Il est à noter toutefois que l'approche par la Politique de la Ville doit également permettre d'éviter à ce que la lutte contre le décrochage scolaire ne fasse l'objet que d'une approche étatique. Par le biais en particulier des Contrats urbains de cohésion sociale, il est nécessaire d'intégrer les associations dans les programmes qui sont mis en œuvre. Les centres de ressources ont ainsi produit un certain nombre de fiches d'expériences qui sont le fruit, au plan local, d'initiatives menées par les réseaux associatifs impliqués notamment dans les Programmes de réussite éducative. La Politique de la Ville doit donc favoriser une coproduction de la lutte contre le décrochage scolaire entre les services de l'État concernés (Politique de la Ville-Education nationale), les collectivités locales et les associations. L'exemple des actions conduites dans l'Essonne par la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle offre de ce point de vue des pistes de travail intéressantes¹.

Le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes a créé une nouvelle base documentaire dédiée à la lutte contre le décrochage scolaire : [I-ville décrochage](#). Le développement d'un tel module en ligne rejoint l'intérêt commun, exprimé par les partenaires, de se doter d'un outil partagé de capitalisation et de valorisation des expériences menées sur le territoire national en matière d'action de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des décrocheurs. Il s'adresse, plus particulièrement, aux professionnels dans et hors l'Éducation nationale.

Les programmes mis en œuvre

Dès le début de l'année 2010, les établissements scolaires concernés se sont engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire. La première étape consiste à définir dans chacun des cas un dispositif local de prévention du décrochage et de suivi des jeunes décrocheurs. A cet effet, il est conseillé aux Comités de suivi locaux de mobiliser l'ensemble des partenaires locaux qui sont susceptibles d'intervenir : missions locales, dispositifs de la deuxième chance, réseaux d'aide à la parentalité... Comme cela a été dit, le suivi des élèves décrocheurs ainsi que les solutions personnalisées requises demeurent de la responsabilité de l'Education

nationale et notamment des [missions générales d'insertion \(MGI\)](#). Des interrogations, relayées notamment par les centres de ressources de la Politique de la Ville investis sur ces questions, demeurent. Notamment celles qui concernent les liens avec la prévention de la délinquance ou bien la prise en compte de certaines notions comme celle de la souffrance morale en milieu scolaire.

État de la recherche concernant la question du décrochage scolaire

La mise en débat scientifique des problématiques liées à la question du décrochage scolaire s'inscrit en réalité dans un champ de recherches plus vaste qui s'intéresse à l'état de l'école en fonction des différentes problématiques abordées par l'institution scolaire. Comme le rappelle [Maryse Esterle-Hedibel](#), les questions de l'absentéisme, du décrochage, de la déscolarisation ont investi le débat scientifique à la suite des analyses portant sur « l'échec scolaire » puis sur les « violences scolaires ». Les différents travaux de chercheurs menés en France comme en Europe depuis une quinzaine d'années ont permis de préciser l'étendue du champ relatif à la question du décrochage scolaire, ainsi que d'établir une typologie des causalités pouvant permettre de mieux comprendre l'originalité du phénomène, ainsi que son développement au cours des dernières années. Il s'agit en particulier de mettre en perspective la problématique du décrochage scolaire vis-à-vis d'autres notions qui s'intéressent aux problématiques liées aux jeunes et au rapport qu'ils entretiennent avec l'Institution scolaire en général. Ainsi, par exemple, la notion de déviance s'enrichit alors d'un sens supplémentaire. Il faut également ne pas oublier les recherches nord-américaines comme celles qui sont menées au Québec et qui suggèrent des approches parfois inédites, notamment en ce qui concerne la construction de typologies².

A partir des articles de Maryse Esterle-Hedibel « [Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire. Les apports des recherches récentes](#) » (*Déviance et société*, 2006, Vol. 30, n°1, pp. 41-65) et de Dominique Glasman « [Qu'est-ce que la déscolarisation ?](#) » (*La déscolarisation*, sous la direction de Dominique Glasman et Françoise Oeuvarard, Paris, La Dispute, 2004, pp. 13-69), il s'agit de proposer un état de la recherche récente autour de trois axes principaux : tout d'abord, les hypothèses de recherches pour faire de la question du décrochage scolaire une questions à part entière ; ensuite, l'analyse des modalités de prise en charge de la question par l'Institution scolaire ; enfin, la prise en compte de problématiques liées à l'appréhension du phénomène de décrochage scolaire telles que l'évolution des formes d'organisation sociale et familiale, ou le rapport entre décrochage scolaire et délinquance juvénile. Le décrochage scolaire ne peut en effet être analysé pour lui-même mais nécessairement en fonction de son environnement social et socioculturel. Il faut également avoir à l'esprit que le terme même de décrocheur scolaire renvoie à des représentations liées à la notion de « dangerosité sociale » et d'inadaptation à la vie en société propre à certains jeunes.

La place du décrochage scolaire dans la recherche française

La montée en puissance de la problématique

Comme le rappelle Maryse Esterle-Hedibel dans le propos introductif de son article, l'explicitation du phénomène de décrochage scolaire est multi-factoriel et ne peut donc être pris pour un fait isolé, déconnecté des problématiques sociales généralement abordées. Il doit être replacé dans un contexte plus global qui est celui de l'évolution des problématiques traitées par l'École au fil des dernières décennies. Il s'agit tout d'abord de la thématique de l'échec scolaire suite à l'entrée massive des enfants des classes populaires dans le système éducatif au cours des années 1960 et notamment de l'instauration du collège unique en 1975 ; ensuite, la lutte contre les violences scolaires dans les années 1990, au moment même où la question plus large de la lutte contre les violences urbaines s'affirme en force dans les dispositifs d'action publique ; enfin, à la fin de la même décennie, la lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation. Selon Dominique Glasman, cette nouvelle investigation s'explique par trois éléments concomitants : la question non résolue de l'insertion professionnelle des non qualifiés arrivés en bout de cursus scolaire ; l'interrogation sur la pertinence des dispositifs existants ; la possibilité de prendre le problème en amont, c'est-à-dire avant qu'ils ne quittent le système scolaire. Dès lors, la question du décrochage scolaire est érigée en problème public autant du point de vue de l'efficacité scolaire que de celui de la cohésion sociale. D'où une prise en charge rapide par la Délégation interministérielle à la Ville (DIV) de la question. Un premier appel d'offres est lancé dès 1999 conjointement par les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale, ainsi que par la DIV et le FASILD, pour mesurer et analyser scientifiquement le phénomène. Le lancement de la [Veille éducative](#) en novembre 2001 est une première réponse en soi, mettant l'accent sur les élèves exclus du système éducatif. La remise du rapport Machard deux ans plus tard sur « Les manquements à l'obligation scolaire » achève de faire de la question du décrochage scolaire une question d'intérêt général pour les chercheurs. La première question à laquelle ceux-ci ont à répondre concerne la possibilité ou non de dresser une typologie des élèves décrocheurs.

Tenter de dresser une typologie

Comme l'ont mis en évidence un certain nombre de chercheurs, la question du décrochage scolaire ne peut faire l'objet d'une explication univoque. La recherche d'une explicitation du phénomène renvoie autant à l'évolution du système éducatif au cours de ces dernières années, qu'à la montée en puissance du thème des violences urbaines et de l'apparition de nouvelles formes de délinquance juvénile. Parmi les pistes de recherches retenues généralement, figure celle de l'origine sociale des élèves décrocheurs. L'étude faite principalement à partir de lieux relevant de la géographie prioritaire ne doit toutefois pas faire oublier qu'il existe également des élèves décrocheurs issus de catégories sociales plus aisées. A contrario, une approche par l'origine ethnique n'apparaît guère concluante et ne peut constituer un mode opératoire. En réalité, comme le rappelle Maryse Esterle-Hedibel, « l'intérêt d'une typologie apparaît faible, eu égard à la complexité du processus ». Il n'en demeure pas moins que la question de la mesure du décrochage scolaire est essentielle afin de calibrer au mieux les dispositifs de lutte qui sont mis en place au sein du système éducatif.

L'analyse de la prise en charge par le système éducatif pour lutter contre le décrochage scolaire

Démocratisation et lutte contre l'échec scolaire

L'une des principales questions posées par les chercheurs concerne la capacité du système éducatif à prendre en charge les élèves qui ne parviennent pas à s'y intégrer durablement. Ce qui conduit inévitablement à poser la question du rapport entre échec scolaire et inégalités sociales, dans la mesure où la question du décrochage scolaire doit être analysée du point de vue de la démocratisation de l'enseignement, ambition affichée comme telle depuis les Trente Glorieuses. De ce point de vue, les travaux du sociologue Bernard Lahire sur le rapport entre échec scolaire et risque de disqualification sociale sont à prendre en compte. Ce qui est ici en jeu, c'est en réalité la capacité du système éducatif à intégrer l'ensemble des élèves dans le processus de démocratisation, et ceci, quelque soit leur origine sociale.

L'Ecole peut-elle contribuer à déscolariser ?

Les ambitions affichées conduisent évidemment à répondre par la négative à cette hypothèse. La loi d'orientation de 1989 a ainsi affichée la volonté de « conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitudes professionnelles ou du brevet d'études professionnelles et 80% au niveau du baccalauréat »³. Toutefois, selon les travaux de recherches menés sur le sujet, les dispositifs concernant les élèves qui n'étaient pas en capacité de tendre vers cet objectif, n'ont pas été suffisamment développés pour leur permettre de tenter d'y parvenir. De plus, les mécanismes de répartition pédagogique propres au système (le choix des langues au collège par exemple) ont abouti à un renforcement de ce que Maryse Esterle-Hedibel appelle « la ségrégation interne » entre élèves. Plus encore, il est également à noter que l'Ecole dispose d'un arsenal de sanctions qui inclut l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève. De ce point de vue, l'approche comparative européenne permet également de mieux situer la France au sein de l'Union européenne. Ainsi, l'exemple de la Grande-Bretagne rend compte d'une approche plus répressive. Les autorités éducatives peuvent ainsi exclure un élève 45 jours par an et l'exclure définitivement après un premier délit constaté. Charge alors aux familles de retrouver elles-mêmes un établissement scolaire (Le système britannique en se réduit au demeurant pas à ces aspects répressifs, sur le dispositif gouvernemental NEET en direction des jeunes « sans éducation, sans emploi, sans formation » au Royaume-Uni cf. la [E-lettre EUKN n°4](#)) Ce qui revient en fait à replacer l'analyse du décrochage scolaire dans une perspective plus large qui concerne autant l'approche de la délinquance juvénile que celle des cultures familiales.

L'analyse du décrochage scolaire dans une perspective plus large

Décrochage scolaire et délinquance juvénile

La lecture des textes officiels tend à faire implicitement le lien entre le décrochage scolaire et l'expression de différentes formes de délinquance juvénile. Un certain nombre de travaux, notamment ceux de Lode Walgrave, ont assez tôt souligné l'importance de l'échec scolaire dans les processus de délinquance juvénile⁴. A sa suite, d'autres chercheurs comme Sébastien Roché ont également établi un lien entre échec scolaire, production d'un sentiment de frustration, et orientation vers des pratiques illicites conduisant à l'expression de formes de délinquance juvénile. En même temps, d'autres chercheurs comme Maryse Esterle-Hedibel, affirment que le constat ne peut être systématisé. Certains jeunes en situation de décrochage scolaire ne deviennent pas pour autant tous des délinquants, et a contrario, tous les jeunes délinquants ne sont pas décrocheurs ou déscolarisés. D'autres paramètres, comme le suggère par exemple le sociologue Hugues Lagrange, doivent également être pris en compte comme la difficulté de trouver un emploi à la sortie de l'obligation scolaire. Selon Lagrange, ce qu'il appelle la « rétention scolaire » (rester dans le système scolaire au-delà de l'âge légal faute d'emploi) contribue aussi selon lui à « sous-traiter à la délinquance des acteurs potentiels »⁵. Travailler sur le décrochage scolaire nécessite également d'appréhender les réseaux sociaux, notamment à l'échelle du quartier, au sein desquels les élèves inscrits dans un processus de décrochage scolaire évoluent. Dans la plupart des cas, la prégnance du milieu familial s'avère aussi déterminante pour mieux appréhender la question du décrochage scolaire.

Appréhender le décrochage scolaire sous l'angle familial

La part prise, ou supposée comme telle, par les familles dans l'éducation de leurs enfants invite à se poser la question de leur part de responsabilité dans le processus pouvant conduire ces derniers à décrocher sur le plan scolaire. Mais ici également, il convient de se départir d'un certain nombre de représentations, notamment celle qui incite à faire de la « démission parentale » l'une des clés de compréhension du décrochage scolaire. Tout comme dans le cas précédent, le lien de causalité directe entre fragilité familiale et décrochage scolaire n'est pas systématiquement avéré. D'autres approches sont à envisager comme celles proposées par le sociologue Daniel Thin pour qui les familles de milieu populaire élèvent leurs enfants selon « des logiques socialisatrices divergentes » de celles de l'école⁶. Dans cette perspective, il convient de faire appel à d'autres notions que celles couramment utilisées pour mesurer les carences sur le plan scolaire. C'est le cas par exemple de la notion de vulnérabilité sociale qui doit permettre de mieux comprendre la réelle implication familiale dans le rapport que leur enfant entretient, ou n'entretient plus, avec l'institution scolaire. La notion de disqualification sociale est également à prendre en compte dans la mesure où le parallèle peut être fait entre le champ éducatif et celui de l'emploi. Inversement, des travaux ont montré que la famille peut également représenter une alternative au décrochage scolaire. La cellule familiale, notamment pour les filles, peut représenter selon certains chercheurs, même temporairement, une réelle alternative à l'échec ressenti comme tel au plan scolaire.

Conclusion : une nécessaire prise en compte des approches européennes

Depuis les années 1990 et son inscription durable dans le champ des politiques publiques, la notion de décrochage scolaire a fait l'objet de nombreux travaux de recherches, qu'il s'agisse du domaine de la sociologie de l'éducation ou de celui des sciences de l'éducation. L'un des principaux enseignements à retirer de ces travaux de recherches consiste à appréhender la notion de décrochage scolaire non pour elle-même, mais en rapport direct avec un faisceau d'explications connexes qu'il convient de croiser. Comme le souligne Maryse Esterle-Hedibel dans la conclusion de son article, la question de la causalité est interrogée et doit être examinée avec prudence. Si l'on dispose désormais de travaux de recherches conséquents sur le thème du décrochage scolaire, en revanche, rares sont encore les études qui combinent les diverses approches qui ont été exposées ici. La question du décrochage scolaire ne peut en fait être assimilée à un « problème social » aux contours nécessairement flous. Ce que Dominique Glasman appelle pour sa part « l'émotion sociale sur le décrochage scolaire ». Parmi les pistes de recherches actives suggérées, figurent notamment celles qui conduiraient à s'interroger davantage sur les processus de décrochage scolaire parmi les jeunes des classes moyennes et supérieures, catégorie sociale souvent laissée pour compte dans les études portant sur le décrochage scolaire, ainsi que sur les représentations sociales, notamment celles des enseignants et des travailleurs sociaux, sur le décrochage scolaire. Comme le souligne aussi Dominique Glasman dans ses écrits, c'est la question de la « place » des décrocheurs dans le monde social qui est posée : « Sortir trop tôt de l'école est devenu le signe et la promesse d'une disqualification tout à la fois personnelle et sociale » écrit-il. La question des approches en terme de sens est donc déterminante selon que l'on considère que l'élève en situation de décrochage scolaire signe là un acte volontaire dont il est seul responsable ou si, comme un certains chercheurs, on considère que le phénomène renvoie à un ensemble de causes dont la résultante au final est la sortie prématurée du système scolaire. Une analyse fine de ce phénomène extrêmement complexe en soi doit permettre de mieux orienter l'action publique mobilisée sur cette problématique à condition toutefois que les pouvoirs publics sachent se saisir des réflexions qui sont actuellement menées à l'échelle européenne.

Décrochage scolaire au plan européen

La question du décrochage scolaire est en réalité un sujet qui ne peut plus être appréhendé du seul point de vue national. Elle concerne en effet aujourd'hui l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. La Commission parle d'ailleurs de «*early school leaving*». Eurostat, l'office européen des statistiques, a quant à elle défini les «jeunes ayant quitté prématurément l'école» comme «la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur ». En 2007, les jeunes qui ont décroché dans l'Union représentent environ 15% de jeunes âgés de 18 à 24ans, c'est-à-dire qu'un jeune sur six quitte l'école sans avoir été plus loin que le premier cycle de l'enseignement secondaire et ne suit aucun autre type d'enseignement ou de formation par la suite⁷. On note toutefois que les écarts sont encore extrêmement forts d'un pays à l'autre, ce qui entraîne bien évidemment de grandes différences d'approches en terme de programmes de travail. Ainsi, le nombre de jeunes ayant quitté l'école prématurément est plus important dans l'Union européenne des quinze(16.9%)que dans celle des vingt-sept(15.2%).Selon l'étude de CinnieTijus, la Pologne comptait en 2007 5% de décrocheurs tandis que le Portugal en comptait quant à lui 36.3%. D'un point de vue général, les pays euro-méditerranéens (Italie, Espagne, Portugal, Malte) connaissent des problèmes très importants de décrochage scolaire

avec des taux supérieurs à 20%.En revanche, certains pays comme la Finlande connaissent des taux très bas, de l'ordre de moins de 10 %.

Alors que la Stratégie de Lisbonne conçoit de faire de l'Union européenne «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010,capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale »,il paraît donc essentiel de développer une approche réellement transnationale de la question du décrochage scolaire⁸. Il n'existe pourtant à l'heure actuelle aucun outil commun à l'Union européenne en matière de lutte contre le décrochage scolaire et les approches demeurent différentes, en particulier en ce qui concerne l'âge obligatoire de la scolarité (16 ou 18 ans selon les Etats membres). L'Union européenne,par l'intermédiaire de la Commission européenne, ne peut donc, en l'état,que jouer un rôle de soutien aux politiques qui sont menées en matière de lutte contre le décrochage scolaire⁹. Il s'avère donc nécessaire, en ce qui concerne la France, d'agir à plusieurs échelles : d'une part au plus près du terrain en favorisant les initiatives locales, notamment celles proposées par les réseaux associatifs, mais aussi, de manière simultanée, en participant activement à des projets de coopération transfrontalière comme par exemple,celui des écoles de la seconde chance¹⁰.Le Fonds social européen(FSE) peut également jouer un rôle important dans la mesure où il a pour objectif de promouvoir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. Parmi ses principales orientations, figure celle qui consiste à accroître le nombre de personnes bénéficiant d'un apprentissage tout au long de la vie. En 2007 et 2013,le FSE a prévu d'apporter son soutien aux systèmes d'éducation et de formation,particulièrement dans le cadre de la priorité dite«capital humain»,notamment pour réduire le décrochage scolaire précoce.

Dossier constitué par Thibault Tellier avec Isabelle Defrance ([SGCIV](#)), Evelyne Bouzzinne ([CRPV Essonne](#)), Luc Faraldi ([SGCIV](#)), Philippe Gérard ([SGCIV](#)) Camille Gremez ([Espace Picard pour l'intégration](#)), Valérie Lapenne ([SGCIV](#)), Bénédicte Madelin ([Profession banlieue](#)), Jean-Claude Mas ([Pôle de ressources Ville et Développement social 95](#))

Bibliographie

[E-lettre EUKN N°4 de janvier 2010: La lutte contre le décrochage scolaire.](#)

Ouvrages et recherches appliquées

BAUTIER Elisabeth, TERRAIL Jean Pierre, BRANCA-ROSOFF Sonia, *Décrochage scolaire : genèse et logique des parcours*, Rapport de recherche pour la DPD/MEN, 2002, 327 p.

BERAUD-CAQUELIN H., LANGOUETG., *Les oubliés de l'école*, Paris, Hachette Éducation (Collection : Pédagogie divers), 2003, 256 p.

COSTA-LASCOUX Jacqueline, « Malaise dans la scolarisation. Recherche sur le décrochage scolaire à Corbeil et Grigny dans l'Essonne » in : *Programme interministérielle de recherches sur les processus de déscolarisation : synthèse des rapports*, Paris : Direction de l'évaluation et de la prospective, Direction de l'enseignement scolaire, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, Délégation interministérielle à la ville 2004, p. 89-101.

ESTERLE-HEDIBEL Maryse, *Les élèves transparents. Les arrêts de scolarité avant 16 ans*, Presses universitaires du Septentrion (Métiers et pratiques de formation, 1018), 2007, 309 p.

LAGRANGE Hugues, CAGLIERO Suzanne, *Rapport de recherche sur la déscolarisation dans le Mantois*, Paris, Observatoire sociologique du changement, CNRS, décembre 2001, 49 p.

MILLET Mathias, THIN Daniel, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Presses universitaires de France, Le lien social, 2005, 318 p.

OEUVRARD Françoise, GLASMAN Dominique, *La déscolarisation*, Paris, La Dispute, 2004, 312 p.

RAVON Bertrand, GLASMAN Dominique, *L'échec scolaire : histoire d'un problème public* Paris, In press (Réflexions du temps présent), 2000, 380 p.

TANON Fabienne, *Les jeunes en rupture scolaire : du processus de confrontation à celui de remédiation*, Paris, L'Harmattan, 2000, 371 p.

BONNERY Stéphane, préface d'Élisabeth Bautier. *Comprendre l'échec scolaire. Élèves en difficultés et dispositifs scolaires*, Paris, La dispute, (Coll. L'enjeu scolaire), 2007, 224 p.

Pôle de Ressources Ville et Développement Social du Val d'Oise. [Dossier Documentaire : Rupture scolaire chez les jeunes, synthèse des recherches sur le sujet.](#) 01/12/2006.

Fiches d'expériences / outils

BENLAZAR Farid, Pôle de Ressources Ville et Développement Social du Val d'Oise, [« Des ateliers relais pour prévenir le décrochage scolaire »](#). 13/09/2010.

Centre de ressources politique de la ville (CRPV) de Martinique, en partenariat avec l'Académie de la Martinique, [Guide de présentation des dispositifs d'accompagnement à la Réussite éducative "partagée" élaboré par Ville Caraïbe](#), année 2010/2011.

Agence des pratiques et initiatives locales, Espace Picard pour l'intégration, [Présentation du dispositif à Amiens pour combattre l'exclusion scolaire](#). 31/05/2010. CUCS Amiens Métropole.

Profession Banlieue, HUANG Yu-Hsuan, fiche d'expérience, [À Aubervilliers, une médiatrice socioculturelle de langue chinoise ouvre le dialogue entre les parents et l'école](#),

Association pour la formation, la prévention et l'accès au droit (AFPAD), [Collège Gustave Courbet, 2007. Programme fil continu. Un projet éducatif global et pluri-partenarial pour les collégiens exclus et/ou décrocheurs des trois collèges de la ville de Pierrefitte-sur-Seine : Gustave Courbet, Pablo Neruda, Lucie Aubrac](#), (EUKN), 2009

L'ensemble des fiches d'expériences disponibles sur I-ville décrochage scolaire: http://decrochage.i.ville.gouv.fr/document/list/page/1/document_type_id/9/filters%5Bsort%5D/0

Articles

L'absentéisme scolaire : point de vue des jeunes "absentéistes" et de leurs parents. Etude qualitative de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), n°3; Union nationale des associations familiales.

Eclairage : le décrochage scolaire. Bulletin départemental (BD) de l'Inspection académique du Nord, n°107, avril 2010; Inspection académique du Nord.

ESTERLE-HEDIBEL Maryse, *Déscolarisation, parcours de jeunes, communication lors de la rencontre-débat du 30 Janvier 2008 organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.*

ESTERLE-HEDIBEL Maryse, DOUAT Etienne, *La prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire : l'école en tensions. Questions pénales du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), vol. 23, n°2, mars 2010 ; Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.*

ESTERLE-HEDIBEL Maryse, NEEL Clémence, SOGUET Karine, *Recherche-action autour de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire et pour le renforcement de l'assiduité des élèves, du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions*

pénales (CESDIP); Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, 2010

BARRIE François, MASSE Olivier, TABARAUD Catherine, NEDELEC Eric, CASTRA Denis, VAZEIX Michel, LECIGNE André, SASSIER Monique, PUJOL Jean-Claude, DAOUST Martine, *La prévention du décrochage scolaire. Actes du colloque de la Mission générale d'insertion (MGI) de l'académie de Limoges, Lycée Maryse Bastié, Limoges, mercredi 18 mars 2009* ; Académie de Limoges.

SCERISCI Georges, DACHARY Jean-Maurice, ANDRE Nathalie, LEJEUNE Juliana, BASTARD Stephen, ALLARD Clément, SECHER Laurence, CHAUVIN Céline, BOIVIN Hélène, GRANGE Anne, LONGHI Gilbert, JELLAB Aziz, BEAUD Stéphane, *Lycéens décrocheurs raccrocheurs d'école. Actes de la journée d'études organisée par l'inspection académique de la Sarthe, Le Mans-Rouillon, 23 mars 2005*, Inspection académique de Sarthe, Académie de Nantes.

GEAY Bertrand, « Du cancreau sauvageon », in *Les contradictions de la "démocratisation" scolaire, Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 149, septembre 2003.

« Le décrochage scolaire : une fatalité ? », *Ville-Ecole-Intégration(V.E.I enjeux)*, n° 122, septembre 2000.

HUGON Marie-Anne, « Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques », in *Eduquer et prévenir : ce que fait l'école, Informations sociales*, n°210, sept. oct. 2010.

MALET Jessie, « Décrochage et déscolarisation », dossier publié dans le *Journal du Droit des Jeunes, Revue d'action juridique et sociale*, n°294, avril 2010, pp. 8-18.

[JELLAB Aziz, Mobilisation en lycée professionnel et/ou abandon ? Le rapport aux savoirs comme interrogation ou mode d'implication des élèves, Académie de Créteil, mars 2003.](#)

[DOUAT Etienne, "La construction de l'absentéisme scolaire comme problème de sécurité Intérieure dans la France des années 1990-2000", Déviance et Société, 2007/2, Volume 31, 2007](#)

[Textes et rapports officiels](#)

Circulaire du 18 décembre 2008 sur le décrochage scolaire - mise en oeuvre des décisions du CIV du 20 juin 2008; Ministère de l'éducation nationale, Ministère du logement et de la ville.

Deuxième phase du volet éducation de la dynamique « Espoir banlieues ». NOR : MENE0909985C RLR : 506-3 circulaire n° 2009-061 du 28-4-2009 (Bulletin officiel n° 19 du 7 mai 2009) MEN - DGESCO B3-2 ; Ministère de l'éducation nationale.

Décrochage scolaire : mise en œuvre des décisions du Comité interministériel des villes du 20 juin 2008 ; Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, Ministère de l'éducation nationale.

Circulaire interministérielle du 27 janvier 2009 portant sur la création de médiateurs de réussite scolaire dans les établissements du second degré ; Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, Ministère de l'éducation nationale.

Circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010 relative à la préparation de la rentrée scolaire 2010 ; Ministère de l'éducation nationale.

Priorités de la rentrée 2010. Présentation des cinq objectifs énoncés dans la circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010 et déclinaison par niveau d'enseignement : école, collège et lycée ; Ministère de l'éducation nationale.

Décrochage scolaire : mise en œuvre des décisions du Comité interministériel des villes du 20 juin 2008, circulaire n° 2008-174 du 18-12-2008.

Avis du Conseil national des villes sur la mise en œuvre des mesures du Plan Espoir Banlieues relatives à l'éducation, février 2009, Conseil national des villes.

Le volet éducation de la dynamique « Espoir banlieues », Ministère de l'éducation nationale, juin 2009

Rapport de Luc Machard, Délégué Interministériel à la Famille, Les manquements à l'obligation scolaire, 2003, 169 p., Délégation interministérielle à la famille.

Instruction interministérielle du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortants sans diplôme du système scolaire. ; Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, Secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer, Haut commissariat à la jeunesse.

Education nationale et quartiers de la politique de la ville : assurer l'égalité républicaine. Rapport d'information fait au nom de la Commission des finances sur l'enquête de la Cour des comptes sur l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'Education nationale dans les quartiers sensibles par MM. Philippe DALLIER et Gérard LONGUET, sénateurs.

Circulaire du 05 juin 2008 relative à la généralisation de l'accompagnement éducatif au collège à compter de la rentrée 2008 ; Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Synthèse des travaux du groupe de réflexion sur le décrochage scolaire « La prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement du jeune décrocheur » (CIPD); Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance.

Dossier en ligne Eduscol. Prévention du décrochage scolaire : les jeunes interrogent l'école, Direction générale de l'enseignement scolaire, Ministère de l'éducation nationale, 2009.

Présentation du programme interministériel de recherche sur les processus de déscolarisation ; Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Eduscol, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Délégation interministérielle à la ville, Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations ; août 2009.

Rubrique ressources Colloque européen les 16-18 ans en France et en Europe novembre 2008 ; Service culture éditions ressources pour l'éducation nationale.

Présentation brève de la mesure repérer les jeunes pour mieux lutter contre le décrochage scolaire ; Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, 2008.

Observatoire des zones prioritaires, *Dossier en ligne sur la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, Observatoire des zones prioritaires (OZP), juin 2009.*

Premier ministre, *Le volet Education de la Dynamique espoir banlieues, présentation sur le site du gouvernement, août 2009.*

Rapport de la Cour des comptes sur l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et l'éducation nationale dans les quartiers sensibles, 2009.

NOTES

1 En partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire, la MIPOP développe des actions qui ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire des enfants des villes de Grigny et Viry Chatillon (95). Ces actions sont regroupées autour de quatre grandes thématiques : faciliter l'orientation, consolider l'accompagnement scolaire, soutenir les enseignants et les acteurs éducatifs en milieu prioritaire et favoriser la relation école-parents. En complétant l'action de l'Education Nationale, des collectivités locales et des associations dans le champ de l'éducation et de l'enseignement, la MIPOP est un outil local partagé et adapté aux besoins du territoire et de sa population.

2 Michel Janosz, chercheur québécois, propose par exemple de retenir quatre types de décrocheurs :

- Les « discrets » : 40 % de la population étudiée. Ils aiment l'école mais le rendement scolaire est très faible.

- Les « inadaptés » qui représentent 40 % de la population étudiée.

- Les « désengagés » : 10% de la population étudiée. Ce sont des jeunes passifs mais qui ne posent pas de problème.

- Les « sous-performants » : 10% de la population étudiée, ils sont confrontés à des problèmes d'apprentissage.

3 Loi d'orientation sur l'éducation n°89-186 du 10 juillet 1989, chapitre 1, article 3.

4 Lode Walgrave, *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*, Editions Médecine et hygiène, Méridiens Klincksieck, Genève, 1992.

5 Hugues Lagrange, *La déscolarisation dans le Mantois*, Rapport de recherche pour la DIV, 2002, 85 p.

6 Daniel Thin, *Quartiers populaires. L'école et les familles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1998, 290 p.

7 Chiffres fournis par Cinnie TIJUS, *L'Union européenne s'intéresse-t-elle au décrochage scolaire ? Etat des lieux et perspectives en Europe*, Think tank européen pour la Solidarité, 2010, 16 p.

8 http://ec.europa.eu/growthandjobs/pdf/kok_report_fr.pdf

9 Ce soutien est toutefois conséquent. Afin de faciliter la coopération en matière d'éducation et formation au niveau européen, la Commission européenne a mis en place un programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie doté d'un budget avoisinant les 7 milliards d'euros.

10 Cette initiative a été lancée par la Commission européenne dès 1998 pour lutter contre l'exclusion scolaire.

Thème

Social inclusion and integration - Education

source : http://www.eukn.org/France/fr_fr/E_lettre_Dossiers/Dossiers/Le_point_sur/D%C3%A9crochage_scolaire/La_question_du_d%C3%A9crochage_scolaire_dans_la_Politique_de_la_Ville